

■ **Hospice de l'ancienne paroisse de Vuisternens-devant-Romont (Fondation Liénard) comprenant les communes de Vuisternens-devant-Romont, Estévenens, La Joux, La Magne, La Neirigue, Lieffrens, Sommentier et Villariaz**, à Vuisternens-devant-Romont, CH-217-0370001-5, hospitalisation des enfants et des vieillards des dites communes. (FOSC du 07.03.2002, p. 7).

Date de la dissolution: 07.09.2005. La liquidation sera opérée sous le nom: **Hospice de l'ancienne paroisse de Vuisternens-devant-Romont (Fondation Liénard) comprenant les communes de Vuisternens-devant-Romont, Estévenens, La Joux, La Magne, La Neirigue, Lieffrens, Sommentier et Villariaz en liquidation.**

Transfert de patrimoine: Selon contrat du 07.09.2005 et selon décision de l'autorité de surveillance du 30.01.2006, la fondation a transféré des actifs de CHF 3'331'823.27 et des passifs envers les tiers de CHF 1'896'401.86, à L'Association de communes pour l'organisation hospitalière et médico-sociale du district de la Glâne, à Billens-Hennens, association non inscrite. Contre-prestation: aucune. La fondation est radiée d'office du registre du commerce du canton de Fribourg selon les dispositions des articles 88, 89 CC et 104 ORC.

Journal no 1135 du 03.03.2006  
(03280176 / CH-217.0.370.001-5)